



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2018 -

### DÉLIBÉRATION

Numéro 18 – 03 - 011

#### Délibération n° 3 : La réflexion sur les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni le 11 décembre 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (16 membres présents et 5 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

#### Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Fabienne PERRIN - Valérie PEYSSELLON.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER - Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD - Georges ZIEGLER.

#### Excusés :

Mesdames Pascale OFFREY (pouvoir donné à Hervé REYNAUD) – Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Nadia SEMACHE (pouvoir donné à Joseph FERRARA)

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Sylvain DARDOULLIER) – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE (pouvoir donné à Claude GIRAUD).

## Exposé du rapport effectué par le Président,

Dans le cadre de l'examen des orientations budgétaires 2019, l'activité opérationnelle a été évoquée. Il a été ainsi souligné que le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers tend à augmenter, passant ainsi de 48 190 en 2001 à 55 345 en 2017 (+ 15% en 6 ans). Cette évolution devrait se confirmer en 2018.

Les interventions pour secours à personne - principale activité des SDIS - expliquent cette augmentation (30 888 interventions en 2011, 38 909 en 2017) Les interventions diverses – dont celles destinées à détruire les nids d'hyménoptères – ont progressé également et constituent environ 15% du total des interventions en 2018.

Cet accroissement d'activité n'est pas sans conséquence sur les moyens humains et en matériels de l'établissement (entretien des véhicules, carburant, matériels médico-secouristes...). Des problèmes de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires peuvent également émerger dans certains secteurs ruraux du département. Dès la prochaine réunion du conseil d'administration, une réflexion pourrait donc être engagée sur les missions du corps départemental, et notamment sur les interventions pour les destructions de nids d'hyménoptères.

Des réponses devraient être apportées aux interrogations suivantes :

⇒ Le SDIS doit-il continuer à effectuer l'ensemble de ces interventions, sans distinguer la notion d'urgence ? A ce jour, seuls 3 SDIS continuent à effectuer l'ensemble de ces interventions, urgentes ou non, et à titre gratuit.

⇒ Si le SDIS n'intervient plus que pour les missions d'urgence, il devra s'assurer qu'il existe, dans le secteur concurrentiel, des entreprises capables de répondre aux autres demandes de la population. Il devra également établir une tarification opposable aux usagers, en cas de carence des entreprises privées.



Dans ces conditions, il est demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir :

⇒ décider le principe d'un débat sur les interventions pour les destructions de nids d'hyménoptères lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

